

Saint-Léger-sous-Cholet



## ARRÊTÉ N° 2022 – 120

Portant autorisation de vente au déballage

Le Maire de la Commune,

Vu les articles L310-2, L310-5 et L310-6 du Code du Commerce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande présentée le 26 novembre 2022 par Madame Estelle ROUX, agissant en qualité de particulier, afin d'organiser une vente au déballage dans la maison familiale située au 17 rue du Martinet 49280 ST LÉGER SOUS CHOLET,

### Arrête

#### Article 1 :

Madame Estelle ROUX est autorisée à organiser une vente au déballage d'objets personnels et usagés dans la maison familiale située 17 rue du Martinet 49280 ST LÉGER SOUS CHOLET.  
Aucun dépôt ne devra avoir lieu sur le domaine public.

#### Article 2 :

L'autorisation de vente au déballage est accordée du 3 au 4 décembre 2022 inclus.

#### Article 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 4 :

■ M. le Directeur Général des Services de la Mairie,  
■ Mme Estelle ROUX,  
■ M. le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de SÈVREMOINE,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Prefecture le 29.11.2022  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 29.11.2022.  
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A ST LÉGER SOUS CHOLET, le 28 novembre 2022  
Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

